9230/16.19

Code de déontologie du groupe Böllhoff

BÖLLHOFF

Sommaire

		Page
Avant-propos		3
Le code de déontologie Böllhoff		4
1.	**Objectif**	6
2.	**Champ d'application**	7
3.	**Évaluation des risques**	8
4.	**Culture et comportement social**	9
5.	**Satisfaction du client, qualité et sécurité des produits**	11
6.	**Sécurité au travail et santé**	12
7.	**Exploitation des ressources, protection de l'environnement et des biens matériels**	13
8.	**Sécurité des données et des documents, propriété intellectuelle**	14
9.	**Concurrence loyale et respect de la loi anti-cartel**	15
10.	**Activités internationales**	16
11.	**Conflits d'intérêts**	17
	11.1 Cadeaux et invitations	
	11.2 Acceptation ou octroi d'avantages financiers, respect des règlements anticorruption	
12.	**Mise en application dans le groupe Böllhoff**	18
	12.1 Gestion de la déontologie au sein du groupe Böllhoff	
	12.2 Information et formation	
	12.3 Irrégularités, sanctions et mesures correctives	
	12.4 Contrôle	

Pour toutes remarques, questions et suggestions concernant ce code, veuillez vous adresser à : compliance@boellhoff.com · Version : 03/05/2016

Dans le présent document, les collaborateurs sont les personnes, hommes et femmes.

Avant-propos

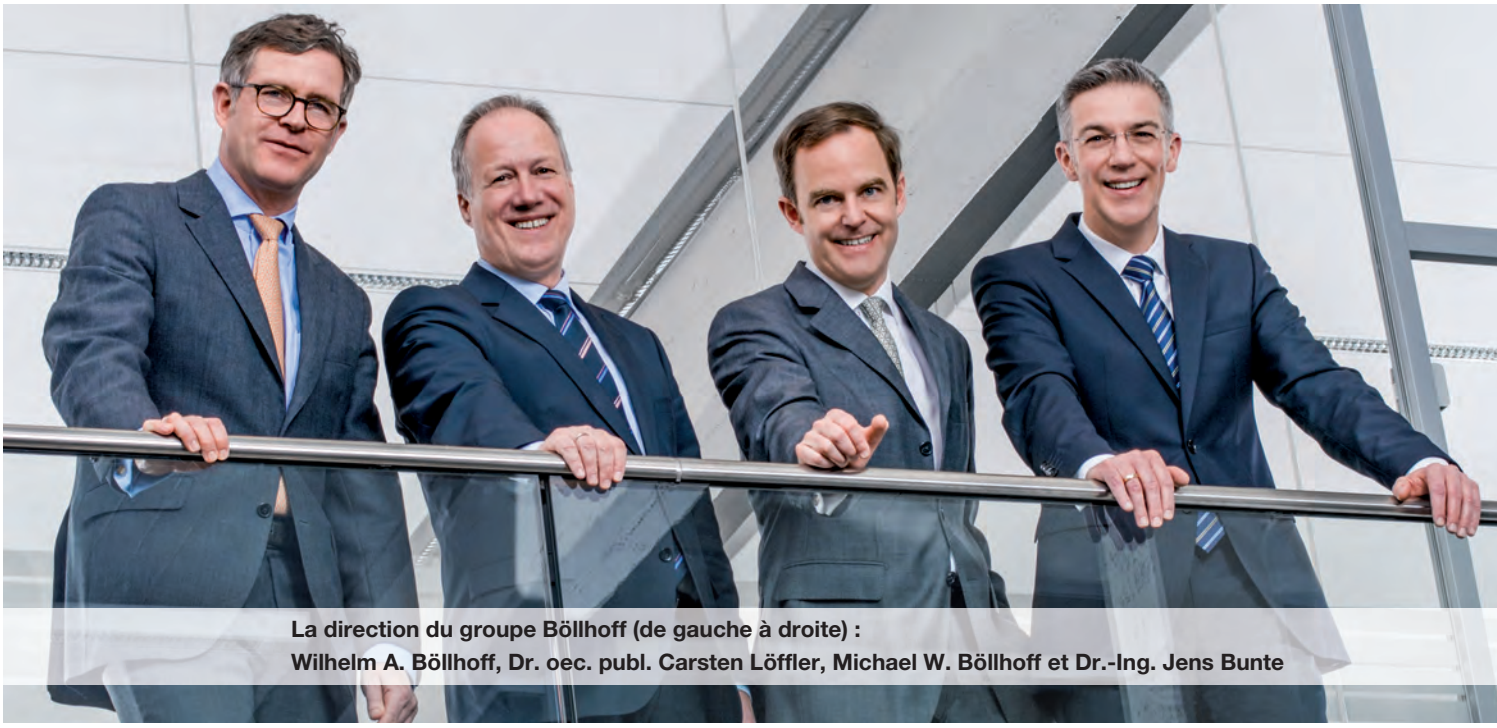

La direction du groupe Böllhoff (de gauche à droite) :
Wilhelm A. Böllhoff, Dr. oec. publ. Carsten Löffler, Michael W. Böllhoff et Dr.-Ing. Jens Bunte

Chères Collaboratrices, chers Collaborateurs,

En tant qu'entreprise familiale indépendante, le groupe Böllhoff est un prestataire de services leader dans les techniques d'assemblage et de fixation qui dispose de ses propres production et développement. Ce sont quelques 2500 collaborateurs, répartis dans plus de 40 sociétés et 24 pays, qui travaillent pour l'entreprise.

La direction de l'entreprise et tous les collaborateurs du groupe Böllhoff ont pour objectif de respecter les directives en vigueur, qu'il s'agisse de dispositions légales ou de règles internes à Böllhoff. Nous sommes conscients que cela nécessite notre engagement quotidien.

Pour atteindre ce but, nous mettons à disposition de manière transparente toutes les réglementations importantes pour le travail de chacun. C'est la seule façon de faire respecter ces règles.

Le code de déontologie du groupe Böllhoff repose sur la prévention. Il protège ainsi l'entreprise et ses collaborateurs.

En outre, il veille au contrôle et au respect des règles, au traitement des écarts et à la méthode d'actualisation permanente des règles.

Le code de déontologie est basé sur le portrait du groupe Böllhoff et les valeurs qui y sont rattachées et qui forment la base du travail quotidien de tous les collaborateurs.

Il garantit que tous les règlements nécessaires sont suivis et contribue à la protection de tous les collaborateurs comme le préconise notre culture d'entreprise.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et comptons sur vous pour sa mise en œuvre au quotidien.

Wilhelm A. Böllhoff | Michael W. Böllhoff | Dr. Carsten Löffler | Dr.-Ing. Jens Bunte

1. **«Le code de déontologie nous concerne tous».**

2. **«Le code de déontologie s'applique à tous – dans le monde entier».**

3. **«Le code de déontologie implique de bien évaluer les risques possibles à temps».**

4. **«Nous respectons les droits de chacun sans exception.»**
   «La collaboration au sein de l'entreprise repose sur le respect et la valorisation».
   «Nous coopérons avec les partenaires, les organisations syndicales et les autorités».
   «Notre action est déterminée par la pérennité et la préservation des ressources».

5. **«Nos objectifs qualité sont ambitieux pour satisfaire nos clients».**

6. **«Seuls des collaborateurs en bonne santé travaillent avec plaisir et succès».**

7. **«La pérennité est un facteur important pour nous».**

8. **«La protection des données et de la propriété intellectuelle sont des valeurs importantes».**

9. **«Toute concurrence doit être juste, libre et sans restriction».**

10. «Nous respectons le principe de la libre circulation légale des marchandises».

11. «Les cadeaux et invitations ne doivent pas influencer notre objectivité».

    «Pas de paiement sans contrepartie».

12. «Le code de déontologie nécessite une prise en charge et un développement responsable».

    «Le développement du code de déontologie requiert notre participation à tous».

    «Nous voulons définir les règles et veiller à leur application».

1. Objectif

«Le code de déontologie nous concerne tous».

Le code de déontologie a pour objectif de définir les grands thèmes et de décrire les orientations générales servant de base.

Ainsi, ce code constitue le point d'ancrage de chaque règle additionnelle touchant ces thèmes.

Ces demiers sont évalués et ajustés en permanence dans une analyse des risques systématique.

En raison de la diversité des règles et normes, la présente directive ne peut pas inclure et prendre en compte la totalité des règlements. Naturellement, les lois et règlements applicables, qui ne sont pas abordés explicitement dans cette directive, doivent être également respectés.

Les collaborateurs du groupe Böllhoff doivent respecter ce code de déontologie. La violation de ses règles entraînera des sanctions appropriées.

2. Champ d’application

«Le code de déontologie s’applique à tous – dans le monde entier».

Le code de déontologie du groupe Böllhoff s’applique à tous les collaborateurs, dans le monde entier. Cela inclut les intérimaires qui interviennent pour le groupe Böllhoff.

Nous ne voulons pas seulement mettre en application les valeurs développées et consignées dans le code de déontologie dans notre relation avec les clients. Nous souhaitons également imposer ces valeurs chez nos prestataires et sous-traitants.

Nous sommes conscients que les différences culturelles entre les pays où le groupe Böllhoff est implanté peuvent conduire à des interprétations différentes des règles. Nous souhaitons traiter cette question ouvertement, illustrer les différences en toute transparence et les prendre en compte.

«Le code de déontologie implique de bien évaluer les risques possibles à temps».

Le traitement des dangers potentiels et leur prévention sont une priorité chez Böllhoff. C'est pourquoi nous générons des analyses complètes, dont l'objectif est d'identifier les risques suffisamment tôt pour prendre des mesures préventives allant dans le sens d'une action responsable. Notre gestion de la qualité certifiée garantit l'optimisation permanente des process de l'entreprise. Conformément à notre philosophie du zéro défaut, nous préférons éviter les défauts plutôt que les éliminer.

Le caractère international de notre entreprise nous oblige à aborder les normes spécifiques à chaque pays et à chaque culture, ainsi que les risques qui en découlent. Le respect des réglementations, tout comme les engagements volontaires et les principes éthiques, sont en première ligne sur chacun de nos sites.

Pour respecter ces principes, les chapitres suivants ont été choisis dans l'évaluation des risques liés, de façon à couvrir les thématiques pertinentes pour le groupe Böllhoff.

4. Culture et comportement social

«Nous respectons les droits de chacun sans exception.»

Pour nous, tous les humains sont égaux, quel que soit leur âge, leur sexe, la couleur de leur peau, leur nationalité, leur origine sociale, leurs éventuels handicaps, leur orientation sexuelle, leur obédience religieuse ou politique.
Nous respectons la dignité humaine et les droits de chaque individu et nous ne tolérons ni les harcèlements psychiques ou psychologiques, ni les agressions physiques ou discriminations.

Nous respectons les législations sur le temps de travail et les salaires minimaux. Nous ne faisons pas travailler les enfants ou les jeunes qui n'ont pas l'âge légal de travailler et ne contraignons personne.

«La collaboration au sein de l'entreprise repose sur le respect et la valorisation».

Nous considérons les collaborateurs de Böllhoff comme une équipe, au-delà des limites d'un service ou d'une société, et nous attendons que tous les collaborateurs influencent positivement leur environnement de travail par une bienveillance mutuelle et la tolérance. Nos collaborateurs coopèrent dans l'intégrité, la loyauté, l'équité et la confiance.

Nous dirigeons l'entreprise de manière coopérative et ouverte. Nous accueillons volontiers les commentaires de nos collaborateurs et nous nous engageons à ne pas les désavantager en retour.
Les dirigeants de Böllhoff doivent avoir un comportement exemplaire dans leur fonction.

«Nous coopérons avec les partenaires, les organisations syndicales et les autorités».

Notre activité commerciale est empreinte de fiabilité, d'intégrité et de respect inconditionnel du droit à l'échelon national comme international. Nous souhaitons qu'il en soit de même de la part de nos partenaires. Nous pratiquons et nous attendons des autres une concurrence juste, sans corruption.

Dans notre rapport aux organisations syndicales également, nous restons fidèles à ces principes et nous nous efforçons de trouver des solutions de coopération allant dans le sens de nos collaborateurs.

Pour toutes les demandes des autorités, nous agissons dans le respect de la loi, avec sincérité et transparence.

«Notre action est déterminée par la pérennité et la préservation des ressources».

Chacun de nos pas est choisi avec courage, motivation et considération, et nous plaçons la pérennité au cœur du développement de l'entreprise. Cela signifie que nous exploitons les ressources naturelles avec parcimonie en évitant le gaspillage.

5. Satisfaction client, qualité et sécurité des produits

«Nos objectifs qualité sont ambitieux pour satisfaire nos clients».

La protection de la santé de nos clients, de leurs acheteurs et des tiers est primordiale pour nous. Lors du développement d'éléments d'assemblage et de solutions de fixation innovants, lors de la fabrication, du stockage et de la livraison de produits, ainsi qu'à la fourniture de nos prestations de services, nous tenons compte des dispositions en vigueur pour la sécurité des produits et du travail, ainsi que des règles techniques reconnues. De cette manière, nous voulons remplir les attentes de nos clients en termes de qualité des produits et nous assurer leur pleine satisfaction à tout moment. Si nous sous-traitons des prestations, nous veillons à ce que nos sous-traitants respectent des standards similaires.

L'obligation de respecter ces règles s'applique même lorsque notre client ne les connaît pas lui-même ou lorsque leur respect mènerait à une perte de rentabilité.
Nous veillons à la formation continue de tous nos collaborateurs.

Ces principes s'appliquent à toutes les entreprises du groupe Böllhoff dans le monde, sachant que les réglementations locales sur la sécurité des produits doivent aussi être respectées.

6. Sécurité au travail et santé

«Seuls des collaborateurs en bonne santé travaillent avec plaisir et succès».

Préserver la santé et l'efficacité de nos collaborateurs c'est investir dans l'avenir de l'entreprise.

C'est pourquoi, nous nous conformons aux lois en vigueur pour assurer le suivi sanitaire de nos employés et impulser des actions préventives en matière de santé et de sécurité au travail. Grâce à des contrôles et des visites d'entreprises, nous sommes à même d'identifier les dangers potentiels en amont et de prendre des mesures adaptées.

Nos responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé contrôlent régulièrement le bon suivi des dispositions de sécurité et la prévention des accidents. En cas de lacunes, notre personnel formé propose des mesures d'amélioration et porte ensuite la responsabilité de leur mise en œuvre.

Seul un environnement de travail sain et sûr permet à nos collaborateurs de produire la performance qui correspond à notre exigence de qualité et garantit le succès recherché par l'entreprise.

7. Exploitation des ressources, protection de l’environnement et des biens matériels

«La pérennité est un facteur important pour nous».

Notre politique énergétique et environnementale repose sur la préservation de l’environnement et une exploitation raisonnée des ressources. Nous nous engageons pour l’avenir sain et divers de la planète.

Une production qui vise la préservation de l’environnement avec des process adaptés est partie intégrante de notre gestion. On peut citer des mesures connues comme les économies d’eau et d’énergie, la réduction des déchets, l’amélioration de la protection des sols et des cours d’eau, ainsi que la réduction des émissions polluantes.

La mise en œuvre de ces mesures a un double objectif écologique et économique : en effet, elles ne se contentent pas de préserver notre environnement, elles contribuent également à réduire les coûts. C’est pourquoi, les mesures comme le recyclage des matières brutes, le regroupement des transports pour réduire les émissions polluantes et l’utilisation de matériaux écologiques font partie des pratiques quotidiennes du groupe Böllhoff.

Un responsable de gestion environnementale et énergétique veille à la mise en application des objectifs et valeurs de notre politique environnementale.

8. Sécurité des données et des documents, propriété intellectuelle

«La protection des données et de la propriété intellectuelle sont des valeurs importantes».

Nous respectons toujours la propriété intellectuelle des tiers, tout comme nous défendons celle de Böllhoff contre toute utilisation non autorisée.

Nous exigeons que tous nos collaborateurs traitent les informations personnelles et de l'entreprise avec un soin particulier et qu'ils ne les transmettent pas à des tiers, même après la fin de leur contrat de travail.

Nous nous engageons à respecter toutes les réglementations sur la protection des données, afin de garantir la plus grande sécurité possible dans le cadre de l'échange électronique des informations au niveau mondial. Ce faisant, les principes de pertinence, de transparence, de proportionnalité, de collecte raisonnée et d'usage restreint des données, ainsi que l'utilisation d'une technique adaptée de cryptage sont obligatoires.

9. Concurrence loyale et respect de la loi anti-cartel

«Toute concurrence doit être juste, libre et sans restriction».

Conformément au principe de l'économie de marché, la concurrence entre les entreprises doit être juste, libre et sans restriction. Dans notre activité, nous veillons toujours à la satisfaction de nos clients, en livrant des produits de qualité innovants et en proposant des solutions d'optimisation des process. Nous souhaitons obtenir la satisfaction de nos clients avec une présence sur le marché qui respecte strictement les prescriptions du droit de la concurrence et du droit anti-cartel.

Nous ne prenons donc pas part aux mesures qui ont pour effet de désavantager nos partenaires, ou à celles qui pourraient nous profiter de manière illégale, et nous ne les soutenons pas non plus.

Dès lors que ces indications ne sont pas publiques, nous ne donnons aucune information tarifaire à nos concurrents lors de contacts professionnels – par exemple sur les foires ou manifestations de branche ou à d'autres occasions – ni sur la nature des prix, l'ajustement des prix, nos clients, nos marchés, nos zones de vente, nos capacités de production ou de livraison, ou toute autre condition de notre activité. Nous ne participons pas, que ce soit directement ou indirectement, à des accords avec des concurrents sur la remise ou la non-remise d'offres. Nous n'essayons pas non plus d'obtenir par des tiers ce genre d'informations sur nos concurrents ou sur leur activité, dès lors que l'acquisition de ces informations est illégale.

Nous ne révélons des informations confidentielles que lorsque c'est légal.

«Nous respectons le principe de la libre circulation légale des marchandises».

Nous appliquons le principe de la stricte légalité pour toutes les actions, mesures, contrats et autres procédures à l'international ainsi que celui de la libre circulation des marchandises. Ceci englobe le dédouanement légal des marchandises et l'obtention auprès des autorités des autorisations requises lors des exportations et importations.

Les restrictions d'exportation et les dispositions étatiques sont obligatoires. Nous nous engageons à suivre strictement ces lois et décrets.

Les collaborateurs qui participent à l'importation ou à l'exportation de marchandises, de services ou d'informations techniques doivent connaître et suivre les dispositions du commerce extérieur et de la législation douanière. Si l'exportation de produits et de données techniques est réglementée dans le pays concerné, les collaborateurs doivent obtenir les licences et autres autorisations afférentes avant l'exportation. En outre, ils doivent s'assurer que les documents d'exportation et d'importation générés et utilisés sont conformes et complets.

11. Conflits d'intérêts

11.1 Cadeaux et invitations.

«Les cadeaux et invitations ne doivent pas influencer notre objectivité».

Les cadeaux aux partenaires et à des tiers, ainsi que les invitations à ces personnes, doivent être autorisés par les réglementations nationales et être proportionnés à l'occasion et au volume de l'activité. Si de tels dons risquent d'être perçus par leur destinataire comme une tentative d'influence ou une récompense, ils doivent être proscrits. Il convient de prendre en compte les prescriptions fiscales.

Ces dispositions s'appliquent de la même manière à tous les collaborateurs Böllhoff lorsqu'ils acceptent des cadeaux ou des invitations.
Les dons financiers ne doivent être ni octroyés, ni acceptés.

11.2 Acceptation ou octroi d'avantages financiers, ainsi que respect des règlements anticorruption.

«Pas de paiement sans contrepartie».

Les collaborateurs de Böllhoff ne doivent pas proposer ou octroyer, à un partenaire ou à un tiers, des dons financiers qui ne font pas partie de l'échange habituel de prestations au sein d'une relation commerciale, ou tout autre avantage financier qui pourrait être considéré comme illégal, ni accepter ces dons de la part de partenaires ou de tiers. Cette disposition ne concerne pas les accords commerciaux donnant droit à des remises, des escomptes, des primes ou des provisions.

La législation anticorruption, les réglementations des changes et les prescriptions des marchés monétaires d'un pays doivent être respectées sans exception.

Les dons et le mécénat ne sont autorisés que s'ils bénéficient à des organisations d'utilité publique et s'ils ont été acceptés par la direction de l'entreprise.

12.1 Gestion de la déontologie au sein du groupe Böllhoff

«Le code de déontologie nécessite une prise en charge et un développement responsable».

Nous allons compléter nos mesures actuelles et nos dispositions organisationnelles en nommant des responsables du code de déontologie en Allemagne et dans les filiales du monde entier. Nous renforcerons ainsi nos mesures de prévention et de contrôle dont font partie, entre autres, le principe du double contrôle, la séparation stricte des systèmes d'action et de contrôle, ainsi que des audits réguliers.

Les directions des entreprises du groupe Böllhoff devront mettre en œuvre ces objectifs clairement définis et continuer à les développer, en tenant compte des particularités et valeurs régionales juridiques et socio-culturelles.

12.2 Information et formation

«Le développement du code de déontologie requiert notre participation à tous».

Pour un développement sain, nous devons tous accepter et vivre au quotidien les notions et orientations décrites dans le code de déontologie. C'est pourquoi, chaque collaborateur doit suivre les règles établies par cette directive.

En outre, tous les collaborateurs sont informés du contenu, des lignes directrices et des thématiques actuelles du code de déontologie.

Des formations internes sont proposées sur les thématiques importantes ou bien nous permettons à nos collaborateurs de suivre des formations externes. C'est le cas par exemple pour le droit contractuel, la législation sur la responsabilité des produits, sur la sécurité au travail et la protection de l'environnement ou pour d'autres secteurs à risque.

12.3 Irrégularités, sanctions et mesures correctives

«Nous voulons définir les règles et veiller à leur application».

Si un collaborateur assiste à une violation des dispositions du présent code de déontologie, il a le droit et le devoir de le faire savoir à son supérieur, sous une forme appropriée, et peut le faire de manière anonyme.

Si des interlocuteurs ont été nommés pour recueillir ce type d'information, tels que les responsables du code de déontologie, les collaborateurs peuvent aussi s'adresser à ces personnes.

Toutes les indications de violation de règles sont examinées ; si nécessaire, des mesures correctives sont définies et appliquées.

Les collaborateurs s'exposent alors à des sanctions appropriées. Indépendamment des dispositions du droit pénal et du droit civil, ces violations peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires, voire à la résiliation du contrat de travail.

12.4 Contrôle

« Mise en application responsable dans le groupe Böllhoff ».

Tous les collaborateurs du groupe Böllhoff sont responsables du respect des dispositions du présent code de déontologie, comme des autres règles internes de l'entreprise.

Les sociétés du groupe Böllhoff et les responsables régionaux ont, pour la mise en œuvre du code de déontologie, un droit d'information et de contrôle illimité, dès lors qu'ils ne s'opposent pas aux dispositions juridiques ou internes de l'entreprise. Parallèlement, ils doivent effectuer ou diligenter des contrôles de cas isolés ou des audits, afin de garantir le respect de ces règles.

Le groupe Böllhoff possède des sociétés dans les pays suivants :

Allemagne
Argentine
Autriche
Brésil
Canada
Chine
Corée du Sud
Espagne
France
Grande-Bretagne
Hongrie
Inde
Italie
Japon
Mexique
Pologne
République tchèque
Roumanie
Russie
Slovaquie
Suisse
Thaïlande
Turquie
USA

En dehors de ces 24 pays, Böllhoff entretient, en partenariat étroit avec des représentations et des revendeurs, son cercle de clients international sur d'autres marchés.

Groupe Böllhoff
Archimedesstraße 1 – 4 · 33649 Bielefeld · Allemagne
Tél +49 521 4482-01 · Fax +49 521 449364
www.boellhoff.com · info@boellhoff.com

Sous réserve de modifications techniques. La réimpression, même partielle, nécessite un accord préalable.
Tenir compte de la mention de réserve ISO 16016.
Unternehmensleitung : direction de l'entreprise · Rev. index: 01 · Date : 03/05/2016